



## Programme d'action 2023

**Aide mariage : de 60.000 DZD pour le fonctionnaire, et 20.000 DZD pour les**

**Descendants**

**Dossier à fournir**

- Acte de mariage.
- Copie d'un chèque barré.

**Prime naissance : 10.000 DZD**

**Dossier à fournir**

- Acte de naissance
- Fiche familiale
- Copie d'un chèque barré

**Prime de scolarité :** Le montant de la prime sera défini selon le budget

**Prime de départ en retraite : de 120.000 DZD**

**Procédure**

La liste est transmise directement par le service du personnel à la structure de gestion des œuvres sociales.

**Dossier à fournir**

- Décision de mise à la retraite
- Copie d'un chèque barré

Le retraité bénéficie d'une Omra, à condition qu'il n'en ait pas bénéficié pendant sa période de travail.

**Aide décès :**

Décès du :	Salarié	conjoint du salarié	Ascendants ou descendants
Montant (DZD)	<b>70.000</b>	<b>30.000</b>	<b>20.000</b>

**Dossier à fournir**

- Attestation de travail récente
- Acte de décès
- Fiche familiale certifiant le lien de parenté du décédé.
- Copie d'un chèque barré.

**N.B. une extinction automatique de toutes les dettes dans le cas du décès du fonctionnaire.**

**Article 06 : Prime de l'Aid EL Adha : 15.000 DZD**

1. Être titulaire ou contractuel avec un contrat indéterminé.
2. Être en position d'activité.

**SANTE**

Des conventions peuvent être signées entre la Commission des Œuvres Sociales et les différents prestataires : Cabinet médical spécialisé, clinique privée ou étatique et les cabinets de radiologie, cabinet dentaire, laboratoires d'analyses médicales, centre de Kinésithérapie et remise en forme rééducations,

Elle concerne uniquement l'acte médical effectué à l'intérieur du pays.

Une convention peut être signée avec les assurances mutuelles afin de faire bénéficier plus nos fonctionnaires

**Actes chirurgicaux :** Une indemnité de 40% du montant de la facture est accordée, sans que le montant de l'indemnité ne dépasse **70.000 DZD**, pour chaque année civile (pour le fonctionnaire, conjoint sans emploi et les descendants mineurs)

**Dossier à fournir**

- Facture originale
- Copie d'un chèque barré

**Lunettes médicales : 4000 DZD** pour les lunettes médicales pour chaque année civile

**Dossier à fournir**

- Facture originale
- Souche CNAS
- Copie d'un chèque barré.

**Aide frais de radiologie et d'analyse :** Une indemnité de 35 % du montant de la facture est accordée, sans dépasser **9000 DZD**, pour chaque année civile.

**Dossier à fournir**

- facture originale
- Souche CNAS
- Copie d'un chèque barré.

**Aide frais soins dentaires : 5000 DZD** est accordée pour les soins dentaires par an.

**Dossier à fournir**

- Facture originale
- Souche CNAS
- Copie d'un chèque barré.

**Aide aux personnes à besoins spécifiques et veuves sans emploi : 10.000 DZD** annuelle

**Dossier à fournir**

- carte d'invalidé
- Copie d'un chèque barré.

**Aide pour certaines maladies Spéciales :** de **50 000 DZD** par année civile.

**Dossier à fournir**

- Dossier médical
- Copie d'un chèque barré.

## LES PRÊTS SOCIAUX

- La mensualité et la durée de remboursement ne sont pas révisables.

Montant du prêt DZD	Mensualité remboursée / mois	Durée du remboursement	
21.000	3000	7 mois	Une fois/an
50.000	2500	20 mois	Une seule fois /mandat de la COS
100.000	5000	20 mois	Une seule fois /mandat de la COS
50.000	5000	10 mois	Une seule fois /mandat de la COS
100.000	10.000	10 mois	Une seule fois /mandat de la COS

### Prêt urgent

Un prêt maladie urgent est accordé au travailleur, au conjoint et aux ascendants et descendants en cas de demande d'intervention chirurgicale en urgence. La valeur de ce prêt est de 50% du montant de la facture, sans qu'il ne dépasse les **100.000 DZD**. Le montant et la durée du remboursement seront définis selon le cas.

#### Dossier à fournir :

- Attestation de travail récente
  - fiche de paie
  - Demande de prêt avec justificatif
  - Copie d'un chèque barré
- Autorisation de prélèvement mensuel (une autorisation de précompte) délivrée par le service de paie (**ne dépassant pas 30% du salaire selon les textes en vigueur**) et le montant du prêt et le prélèvement mensuel.

**N.B : - Aucun cumul de prêt n'est accordé.**

**- Suspension des prélèvements des prêts pendant le mois sacré du Ramadhan et à l'approche de l'Aid el Adha.**

## ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES, LOISIRS-VACANCES ET FESTIVITES

La COS signera des conventions avec

- Des salles de sport au profit d'enseignants et ATS ainsi que leurs conjoints.
- Centre de Cures thermales.
- Promouvoir le sport du travail

### Cérémonies et diverses festivités

Une enveloppe financière en fonction du budget sera allouée pour couvrir les cérémonies et les diverses festivités (Crèche-loisir et festivités - Journée de l'enfance - 1er Mai - Mawlid Ennabaoui - Journée de la femme, etc...). La COS travaille en coordination avec la structure des œuvres sociales et l'administration afin d'assurer la réussite de cette opération.

Le COS organise des centres de vacances d'été au profit des employés de l'université et de leurs enfants selon le budget disponible.

### **Voyages touristiques**

Le loisir du fonctionnaire est l'une des préoccupations de la mission des œuvres sociales. Diverses actions allant dans ce sens, ont été initiées, par le passé. Dans ce sens, un groupe de travail se chargera de cette opération qui portera principalement sur des circuits de visite à l'intérieur du Pays ou extérieur sous forme de voyage organisé avec des agences de voyages (*Tourisme populaire, excursions, colonie de vacances centre de vacances (camping), centre de repos ...etc*). Une enveloppe financière sera allouée selon le budget.

- Attestation de travail récente.

- Demande de voyage touristique (selon le formulaire délivré par la structure des Œuvres sociales).

### **Voyages Omra**

Un tirage au sort est organisé pour les candidats en exercice intéressés par le voyage Omra chaque année

La COS signera des conventions avec des agences touristiques et assurera le bon déroulement de cette action.

**(Un seul voyage Omra est accordé pour chaque fonctionnaire durant sa carrière).**

La valeur est de **180 000 DZD**

#### **Dossier à fournir :**

- attestation tirage au sort

- Attestation de travail récente, pour le personnel en position d'activité

- Demande de voyage Omra

### **CONVENTIONS**

La COS cherche à conclure des accords avec des particuliers afin de fournir dans les différents pôles de l'Université des:

- Crèches

- Cafétéria.

- Espace d'impression et photocopieurs

- Restaurants pour snacks et restauration rapide.

- Distributeurs automatiques de café et de boissons.

- Restaurants mobiles (camions, fourgons...)



Handwritten signature in red ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COS' and 'جامعة تلمcen' (University of Tlemcen).

---

Siege : pôle Imama bloc abritant l'U.F.C - entrée du pôle de bouhanak à gauche, RDC

Site : <https://www.univ-tlemcen.dz/fr/pages/164/uvres-sociales>

Courriel : [cos.univ.tlemcen2023@gmail.com](mailto:cos.univ.tlemcen2023@gmail.com)

Page Facebook : uvres sociales université de Tlemcen

Tel :

Fax :

Tel Président : 07 71 65 52 86